

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL D'ECOLE**

**ECOLE PUBLIQUE : Jean Rouxel DIRINON**

Date de la réunion : mardi 4 novembre 2014

Présidence assurée par : Anne-Laure PAILLER

Secrétaire: Muriel CONRARD

Présents : Mme ANTONNY Gwenola, M. BERVAS Claude, Mme BEUZIT Estelle, Mme CONRARD Muriel, Mme FRANCOIS Karine, M.HOUSSIN Cyrille, Mme KERNEIS Véronique, Mme KERVELLA Muriel, Mlle Le GALL Mireille, Mme Le ROUX Magali, M. MANACH Jean, M. MILIN Guy-Pierre, Mme PAILLER Anne-Laure, Mme PONT Annie, M. REMY Jean-Charles

Excusées : Mme Le FOLL Gwenaëlle, Mme ROCH Laurence, Mme COBAC Maryse, Mme HOAREAU Anne

**POINTS ABORDES DECISIONS**

**1- Les résultats des élections :**

Sur 137 électeurs inscrits, nous avons compté 30 votants. Le taux de participation est donc de 21,90 % (21,80 % l'année précédente). Les 8 candidats ont été élus. Une seule liste se présentait.

**2- Le bilan de rentrée :**

Actuellement, l'école compte 100 élèves inscrits (2 de moins que l'année précédente), dont 6 élèves hors commune. A ce jour, 95 élèves sont présents. Il y a une classe de moins que l'année passée.

La répartition des élèves admis à l'école Jean ROUXEL est la suivante :

CM1/ CM2 : 27 élèves (15 CM2, 12 CM1) avec Mme Gwenola ANTONNY ;

CE1/ CE2 : 28 élèves (13 CE1, 15 CE2) avec Mlle Estelle BEUZIT ;

GS/ CP : 16 élèves (10 GS, 6 CP) avec Mlle Anne-Laure PAILLER et Mme Gwenaëlle Le FOLL ;

TPS/ MS/ GS : 24 élèves (2TPS, 10 PS, 12 MS) avec Mlle Mireille Le GALL.

Des décloisonnements ont lieu chaque début d'après-midi:

A tour de rôle, Mireille Le GALL prend en charge les CE1, CE2, CM1 et CM2 tous les jours en début d'après-midi. Ceci permet aux enseignantes de travailler entre autre l'anglais en groupe réduit. Lors de ces décloisonnements, Mireille LE GALL enseigne entre autres la géométrie.

**3. Le bilan de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.**

L'équipe enseignante informe que la mise en place du nouvel emploi du temps s'est bien déroulée. Les enfants ont désormais pris leurs habitudes, et les transitions avec les TAP se passent très bien.

Guy-Pierre MILIN, ATSEM et coordinateur des TAP, présente l'organisation des Temps d'activité périscolaire. Ils sont répartis en trois séances les lundis (82 enfants inscrits), mardis (84) et jeudis (84). Les parents ont inscrit leurs enfants pour une première période allant de la rentrée aux vacances de Noël. Ils pouvaient inscrire leurs enfants aux séances de leur choix. Chaque activité : yoga, gym dansée (zumba, hip hop, motricité pour les plus jeunes), activités manuelles, arts plastiques, jeux de société, musique (initiation au rythme) est proposée sur 7 séances (d'une période de vacances à une autre). A chaque période, le planning des activités est modifié par roulement.

Les TAP sont animées par du personnel communal et des intervenants d'associations ainsi qu'une peintre professionnelle. Guy-Pierre MILLIN précise que pour les activités de motricité, notamment, il s'agit de séances de découverte (pas de spectacle en fin d'année, pas de compétition).

La répartition des groupes se fait par tranche d'âge excepté pour les élèves de TPS, PS, MS. Ce groupe classe est pris en charge par une ATSEM et la responsable de la cantine. Des activités manuelles leur sont proposées. Une réflexion sur des intervenants extérieurs pour ce groupe est en cours. A noter que les plus petits ont la possibilité de terminer leur sieste tranquillement.

Le matériel est prévu. Les activités ne se déroulent pas dans les classes des enseignantes, exceptée celle de Mireille LE GALL.

Malgré le caractère expérimental de cette première année de mise en place le bilan est positif. Seule difficulté : il a fallu un peu de temps aux enfants pour comprendre qu'ils terminaient un temps d'enseignement tout en restant à l'école.

Jean MANACH, DDEN, demande comment s'est passée la première séance de TAP. Guy-Pierre MILIN explique que tous les enfants ont été accueillis pendant la première semaine d'école. Anne-Laure PAILLER a proposé une réunion d'information en début d'année.

Les parents élus expriment leur satisfaction quant à la mise en place des TAP et remercient la municipalité pour la qualité de l'organisation et les enseignantes pour leur implication.

Mme PONT intervient au sujet d'un article du journal Le Télégramme paru le 22 juillet 2014 à l'initiative des parents élus et concernant l'organisation des TAP. Elle informe les membres du conseil d'école que la démarche des parents élus, consistant à contacter la presse et à écrire au Ministre de l'éducation nationale, lui a fortement déplu. Elle indique que si Guy-Pierre MILIN n'avait pas déjà été embauché à la parution de l'article, elle aurait tout annulé. Elle déclare que désormais, toute demande de subvention exceptionnelle de l'école sera examinée 2 ou 3 fois avant d'être acceptée.

Les parents élus répondent que si Mme PONT les avait informés de l'ensemble de ses démarches, comme ils lui en ont plusieurs fois fait la demande, il n'y aurait eu ni article, ni courrier au Ministre. Ils rappellent que, contrairement à ce que Mme PONT et M. BERVAS pensent, ils n'ont jamais souhaité gérer l'organisation des TAP. Ils étaient juste demandeurs d'informations sur la prise en charge de leurs enfants à l'issue du temps d'enseignement.

M. Claude BERVAS rappelle que contrairement à la commune de Saint-Urbain qui a choisi d'organiser une seule séance de TAP, la municipalité de DIRINON a choisi une organisation sur 3 jours et qu'elle a consenti un budget important pour cela. Il rappelle que le contexte économique est difficile actuellement et que les aides aux communes de la Région et du Conseil Général vont diminuer. Il déclare qu'il va prendre des directives et « tirer le budget » et que si l'aide à la mise en place des TAP par l'Etat (50 euros par enfant) n'est pas reconduite, les "TAP voleront en éclats". Jean MANACH intervient : « ce ne sont pas les parents qui sont responsables des réductions budgétaires ». Claude BERVAS déclare ensuite que 50 000 € (au minimum) d'économie sont à faire sur l'année pour ne pas augmenter les impôts.

A l'issue de cette discussion, Guy-Pierre MILIN fait part de son intention d'inviter la presse pour évoquer le bon déroulement des TAP.

#### **4- Le vote du règlement intérieur de l'école :**

Le terme inspectrice académique est remplacé par directrice académique des services de l'Éducation Nationale.

Le chapitre *Horaires et aménagement du temps scolaire* a été modifié, suite au changement de rythme scolaire. Les horaires ont donc été modifiés.

La charte de la laïcité à l'école est annexée au règlement intérieur, comme le précise le chapitre *Respect de la laïcité*.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité. Le règlement sera transmis aux parents par l'intermédiaire du cahier de liaison.

#### **5- La présentation du règlement intérieur de la cantine et des TAP :**

Le règlement intérieur de la cantine convient au Conseil d'École. Chaque famille en recevra un exemplaire qu'elle devra signer et rapporter à l'école pour être contresigné en mairie.

Le règlement des TAP est présenté par Guy-Pierre MILIN, coordinateur.

#### **6- Les actions particulières en faveur des élèves :**

- le PPRE : pour les élèves redoublants ou en difficultés scolaires, l'enseignant de la classe met en place un Programme Personnalisé de Réussite Éducative en collaboration avec l'enfant et sa famille afin de définir les objectifs prioritaires à travailler et les aides mises en place pour atteindre ces objectifs.

- le PAI: le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en collaboration avec le médecin scolaire pour les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

- le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) peut être mis en place en collaboration avec la MDPH pour les élèves ayant besoin de mesures de compensation pour accéder aux apprentissages. Un PPS est mis en place cette année avec une notification d'aide d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). L'AVS, Mme PROVOST Marie-Isabelle, peut également aider d'autres élèves en difficultés sur demande des enseignantes, et a également en charge des tâches administratives.

- le RASED : les enseignants travaillent également en lien avec le Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté de Landerneau Sud qui est composé d'un psychologue scolaire et d'un maître spécialisé dans les troubles des apprentissages. Ils interviennent sur le temps scolaire, en accord avec la famille.

- les APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu les mardis de 15h30 à 16h30. Ces activités peuvent servir à apporter une aide aux élèves en difficulté dans leurs apprentissages, à accompagner le travail personnel des élèves ou à organiser une activité prévue par le projet d'école. Les enseignantes définissent à chaque période les activités qui y seront menées, et les élèves qui pourront y participer. Les APC nécessitent de recueillir l'accord des parents des enfants qui en bénéficient. Les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents.

M. BERVAS demande s'il y a des enfants en difficulté scolaire à l'école. Mme PAILLER répond « Oui, comme dans toutes les écoles ». Mme ANTHONY explique que désormais un dossier formel existe pour chaque élève afin de faciliter la transition entre le CM2 et la 6<sup>e</sup>.

### **7- La sécurité :**

- un exercice incendie a eu lieu le 23 septembre 2014. Cet exercice s'est bien déroulé.
- Un PPMS (Protocole Particulier de Mise en Sûreté) a de nouveau été rédigé pour cette année scolaire. Les modalités de confinement restent les mêmes en cas de pollution de l'air. Un premier exercice aura lieu avant les vacances de Noël. Une information aux parents sera transmise dans le cahier de liaison avant l'exercice.

**8- Les travaux :** de nombreux travaux et modifications ont été réalisés par le personnel communal pendant les vacances d'été. Nous les remercions pour leurs interventions.

- ***En Maternelle:***
  - installer des stores dans la salle de sieste (travaux prévus courant de semaine suivante)

### **9. L'utilisation du car municipal.**

La directrice informe que Mme PONT lui a fait part en début d'année que le car municipal ne serait plus disponible à partir du 15 novembre. Fin octobre, Jo HETET, chauffeur, a informé la directrice que le car pouvait continuer à rouler jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais qu'il souhaitait arrêter car M. Le Maire refusait de lui payer sa visite médicale. Ces frais sont d'environ 50 euros. Actuellement, la présidente de l'Amicale Laïque et la présidente de l'OGEC sont d'accord de prendre en charge ces frais.

M. Le Maire précise qu'il n'a jamais refusé de payer la visite médicale de M. HETET. Il déclare que M. HETET lui a informé de son intention de continuer à conduire le car communal jusqu'à la fin de l'année scolaire. M. BERVAS rappelle que l'entretien, le carburant, le contrôle technique du car coûtent trop cher. Il déclare que le car ne pourra être utilisé que jusqu'au 31 décembre 2014. Le car ne sera pas remplacé. Pour pallier à cela : le conseil municipal a décidé d'installer un terrain multisports à proximité de l'école. La directrice signale que l'école n'a jamais demandé cette installation, qui ne répond pas aux besoins de l'école. L'établissement est muni d'une cour qui convient pour les activités physiques extérieures. Elle rappelle que le car communal permettait des sorties au musée, au cinéma, à l'abbaye de Daoulas, au parc des Pâquerettes. Mme BEUZIT signale que le sport est une part importante des programmes et qu'il est dommage que les élèves ne puissent se rendre jusqu'au gymnase, par mauvais temps, car trop éloigné de l'école. Les parents élus déclarent qu'il est frustrant d'apprendre qu'on ne peut plus utiliser le car alors que ce serait possible de le faire jusqu'en fin d'année scolaire. La question du coût de l'entretien de ce car est posée. Est-ce qu'une prise en charge par l'amicale laïque est possible ? Le maire répond que l'amicale ne fonctionne que grâce aux subventions que lui verse la commune. De plus, l'Amicale laïque ne peut prendre en charge les frais qui légalement incombent à l'employeur. Il a pris sa décision : M. HETET pourra conduire le car communal jusqu'au 31 décembre 2014.

**10- Les dates des prochains conseils d'école :** le 17 mars et le 2 juin.

La directrice :  
Anne-Laure PAILLER

La secrétaire :  
Muriel CONRARD